

218C1650
FR0010395681-FS0935

9 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTUR INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2018, complété notamment par un courrier reçu le 8 octobre 2018, la société par actions simplifiée Turenne Participations¹ (9 rue de Téhéran, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTUR INVESTISSEMENT et détenir 314 867 actions ALTUR INVESTISSEMENT représentant autant de droits de vote, soit 7,56% du capital et 7,29% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTUR INVESTISSEMENT hors marché.

¹ Société détenue à 36,50% du capital et des droits de vote par M. François Lombard (directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Turenne Holding qu'il contrôle). M. François Lombard n'exerce pas, seul ou de concert, directement ou indirectement, de contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce sur la société Turenne Participations.

² Sur la base d'un capital composé de 4 166 466 actions représentant 4 320 466 droits de vote.